

**Procédure pour  
la gestion des cas  
et des contacts  
Covid-19 en  
collectivités  
d'enfants: Écoles**

Caroline DÉSIR  
Ministre de  
l'Éducation



Quelques recommandations  
avant la rentrée  
Septembre 2020



**Mesures pour les enfants ( et adultes) présentant des symptômes**

**a. Les enfants (ou adultes) présentant des symptômes doivent rester à domicile et contacter leur médecin traitant**

Les enfants ou le personnel présentant des signes cliniques doivent rester à la maison et contacter leur médecin traitant.

Un enfant doit rester à domicile et ne peut pas venir à la garderie ou aux cours s'il est malade ou présente :

- Au moins **un** des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente :
  - fièvre<sup>1</sup>
  - toux
  - difficultés respiratoires
  - douleur thoracique
  - perte de goût et/ d'odorat sans cause apparente
  
- Au moins **deux** des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente:
  - douleurs musculaires
  - fatigue
  - rhinite (encombrement ou écoulement nasal)
  - maux de gorge
  - maux de tête
  - perte d'appétit
  - diarrhée aqueuse

**OU**

- Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, ...) sans autre cause évidente

## **b. En cas d'apparition de symptôme(s) à l'école**

En cas d'apparition d'un symptôme chez un élève pendant la présence à l'école :

- L'élève doit être isolé des autres dans l'espace dédié (medical room) ;
- Ses parents doivent être contactés immédiatement pour venir le récupérer ;
- Un adulte de l'école s'enquiert régulièrement de son état de santé auprès de lui (toujours le même si possible) ;
- Après le départ d'un élève malade, cet espace doit être aéré et désinfecté ;
- Les parents devront contacter le médecin traitant qui jugera s'il y a lieu de réaliser un test PCR<sup>2</sup> et si l'enfant peut fréquenter l'école ou non ;
- Si un test est réalisé, l'enfant doit rester isolé au moins jusqu'à ce que le résultat soit connu afin d'éviter toute nouvelle propagation du virus. En cas de forte suspicion de COVID-19, les cohabitants (frères et sœurs fréquentant le milieu scolaire) doivent déjà s'isoler préventivement en attendant le résultat du test.
- L'enfant pourra retourner à l'école en fonction de l'évaluation faite par son médecin traitant.
- Un certificat médical est fourni dans le cadre des procédures habituelles de l'Enseignement.

## **Mesures pour les enfants cohabitants d'un cas COVID-19**

Les élèves étant en contact d'un cas positif dans le ménage sont considérés comme contact à haut risque.

Il est impératif de nous en informer dans les plus brefs délais !

## **Que faire lors d'un retour de voyage ?**

Pour l'élève qui revient d'une zone verte, aucune précaution spécifique n'est prévue.

Pour l'élève revenu d'une zone orange dans les 14 jours ayant précédé la rentrée, un contact doit avoir été pris avec le médecin généraliste pour envisager la nécessité d'un dépistage et d'une quarantaine.

Pour l'élève revenu d'une zone rouge dans les 14 jours ayant précédé la rentrée :

- la quarantaine doit être respectée dès le retour en Belgique;
- un test doit être effectué.

Pour les voyageurs qui reviennent d'une zone rouge, il s'agit d'une obligation légale et il convient de se conformer aux obligations prescrites par les Régions en la matière.

Le cas échéant, le médecin généraliste fournira un « certificat de quarantaine », permettant de justifier l'absence de l'élève ou du membre du personnel auprès **de la direction de l'établissement**. A défaut d'une telle attestation ou d'un tel certificat, l'absence ne pourra être justifiée.

Plus d'information sur le dépistage et la quarantaine sur les sites Internet des autorités compétentes :

- Région wallonne : <https://www.aviq.be/coronavirus.html> ;
- Région Bruxelles-Capitale : <https://coronavirus.brussels/index.php/en/>.

Malgré ces quelques contraintes, ensemble, nous ferons de notre mieux pour que l'année se passe le plus sereinement possible.

Nous savons que nous pouvons compter les uns sur les autres.

Mme BAILLY Véronique,

directrice